





# Méthode de Comptabilité Écosystémique



## Coopération Régionale pour de Nouveaux Indicateurs de Comptabilité Ecosystémique en Afrique

Burkina Faso, Guinée, Maroc, Niger, Sénégal et Tunisie

Boulevard du Leader Yasser Arafat  
 BP 31-1080 Tunis Carthage - Tunisie  
 Tél. : +216 71 206 633/634  
 Fax : +216 71 206 636

@OSS\_Comms    
 @osscommunity   
 @company/osscommunity 

# Un programme régional de comptabilité écosystémique en soutien à la diversité biologique en Afrique

## Objectif du projet

Etablissement d'un réseau national et régional de partage et d'échange d'informations et de données, pour la mise en place des comptes environnementaux, selon la méthode de la Comptabilité Ecosystémique du Capital Naturel - CECN, prenant en compte les dimensions économiques et environnementales.

### Des actions pour une meilleure évaluation du capital naturel et pour la valorisation des écosystèmes...

Mise en place d'un nouvel outil comptable en complément à la comptabilité nationale

Renforcement des capacités en matière de comptabilité écosystémique, biophysique et socioéconomique du capital naturel

Collecte et analyse d'images satellitaires pour caractériser l'usage des sols et l'état des écosystèmes

Etablissement d'un réseau national et régional de partage et d'échange d'informations et de données

## Un véritable changement de paradigme

- Des choix d'investissements agricoles, infrastructurels ou touristiques éclairés grâce à la compétence acquise.
- Un référentiel accessible à tous les autres pays francophones d'Afrique en réponse aux défis majeurs en relation avec l'eau, le climat, l'usage des terres et l'érosion de la biodiversité, répliquable à l'échelle continentale.
- Une ouverture à l'ensemble des pays africains pour s'inscrire dans l'agenda biodiversité fixé lors de la COP15 de la Convention sur la diversité biologique.

## Un alignement avec les enjeux du développement durable

- Au plan stratégique post 2020 de la convention sur la diversité biologique (CBD)
- A l'Agenda de développement durable à l'horizon de 2030, notamment à travers les cibles 15.9, 15.3 et 17.19 des ODD.

